



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL (jusqu'à 21h42) – Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Stéphanie HOUDAS

Absents excusés : Sana CHENET-CHELDA – Elisabeth GUEYTE – Amandine LOUIS – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE – Jean-Paul LEGAL (à partir de 21h42)

Pouvoirs :

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Amandine LOUIS a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Martine AIME a donné pouvoir à Robert FENNINGER
Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS
Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Christelle LEGENDRE

Secrétaire de séance : Christelle LEGENDRE

61/23 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte l'obtention d'un concours et des recrutements nécessaires pour le remplacement d'agent partis ou absents et pour la bonne marche des services.

Compte tenu de ces mouvements, il est proposé le tableau de suppression des postes suivants :

Fillière	Poste supprimé	Statut	Temps de travail	A compter du	Nombre
Animation	Adjoint d'animation	Titulaire	TC	01/11/2023	1

Il est proposé le tableau de création des postes suivants :

Fillière	Poste créé	Statut	Temps de travail	A compter du	Nombre
Animation	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Titulaire	TC	01/11/2023	1
Animation	Adjoint d'animation	Contractuel permanent	TC	01/10/2023	1
Animation	Adjoint d'animation	Contractuel permanent	TNC	01/10/2023	2
Animation	Adjoint d'animation	Contractuel permanent	TNC	01/09/2023	2

Ceci étant exposé,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 26 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines - finances réunie le 19 Septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les modifications du tableau des emplois définies ci-dessus,**
- **DE PRÉCISER que la dépense est régulièrement inscrite au budget 2023, chapitre 012.**

Fait à Semoy, le 29 septembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE
Maire



La secrétaire de séance,

Christelle LEGENDRE
Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le :

Publication numérique le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification